

Image not found or type unknown



Répartition de la succession pour famille recomposée

Par **aveus**, le **10/11/2008** à **11:42**

Bonjour,
Mon mari a deux enfants d'un premier mariage 9 et 5 ans dont il n'a pas la garde.
Nous sommes mariés depuis 3 ans 1/2 et avons un fils de 17 mois.
Nous sommes mariés sous le régime de la Communauté de bien réduite aux acquêts.
Nous avons acheté une maison il y a un an et avons fait une Donation entre époux chez le notaire.
En cas de décès de ma part comment sera répartie la succession?
En cas de décès de mon époux comment sera répartie la succession?
Merci pour votre réponse